



## Quitter ses parents à 20 ans, avec peu d'argent

Par **Esile8**, le 12/10/2019 à 12:45

Bonjour,

Voilà déjà 20 ans que je vis avec une mère toxique, elle m'a manipulée, rabaissée, et privée de beaucoup de choses. Ma cousine est consciente de ça, et le reste de la famille aussi mais personne n'est capable de se rebeller contre ma mère, par manque de courage.

Je suis en 3e année de licence, si je l'obtiens, j'arrête les études à la fin de l'année scolaire. Mon seul revenu est mon salaire de professeur de théâtre qui varie généralement entre 25 et 40€ par mois. Mes parents me donnent un peu d'argent de poche, mais pas suffisamment pour essayer d'économiser.

J'ai une voiture depuis le mois d'Avril, je l'ai obtenue grâce à de l'argent mis de côté. Pourtant, faisant les aller-retour pour mes études, j'ai de l'essence à payer. Sauf que je n'ai aucun moyen de faire le plein étant donné le peu de revenus que j'ai. Ma mère se montre de plus en plus réticente à dépenser ne serait-ce que quelques euros pour moi et est presque au point de refuser de me payer l'essence pour aller en cours (en sachant que je fais 10 minutes de route matin et soir pour aller à la gare et faire une heure de train, grâce à un abonnement, que mes parents n'apprécient pas payer non plus).

Je travaille aussi l'été, mais ce n'est pas avec 1000 euros par an que je vais m'en sortir, sachant que j'ai 460 euros d'assurance.

Je veux continuer à étudier, pouvoir finir mon année, et surtout, je veux vivre sans eux, loin de ma mère. Je n'ai compris que très récemment que je pouvais porter plainte contre elle pour harcèlement moral et bien d'autres choses qui font qu'elle puisse être obligé de répondre de

ses actes devant la loi pour avoir détruit ma santé morale.

C'en est à un point où mon copain a (sans exagéré) déjà dépensé au moins 400 euros pour moi. Je ne veux plus vivre dans cette situation où je suis prisonnière de ma mère, toxique qui plus est. Que puis-je faire pour m'en sortir ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **nihilscio**, le **12/10/2019** à **14:03**

Bonjour,

Vos parents ont une obligation d'aliments à votre égard et doivent vous permettre d'achever vos études dans la mesure de leurs moyens. Mais, évidemment, il est difficile de couper les ponts tant qu'on reste financièrement dépendant. Vous êtes peut-être en droit de recevoir une bourse.

[quote]

plainte contre elle pour harcèlement moral et bien d'autres choses qui font qu'elle puisse être obligé de répondre de ses actes devant la loi pour avoir détruit ma santé morale.[/quote]

Je doute que vous parveniez à vos fins par le moyen d'une aventure judiciaire telle que vous l'envisagez. La recherche de l'indépendance financière me semblerait plus fructueuse. Un travail à mi-temps, quitte à mettre deux ans pour accomplir une année universitaire, serait peut-être une solution envisageable.

Par **Esile8**, le **12/10/2019** à **16:57**

Bonjour, d'abord merci pour votre réponse, je n'aurais certainement pas le courage de me lancer dans une affaire judiciaire, mais le fait que je puisse le faire m'a fait comprendre à quel point ma mère était toxique. Mes parents devraient m'aider par leurs moyens, mais il ne le font que très peu. Ils sont tous les deux fonctionnaires et gagnent largement assez d'argent pour se permettre de payer une école à 8000 euros à ma soeur, s'ils n'avaient pas eu les moyens, j'aurais demandé une bourse. Mais ma mère est difficile à vivre, elle veut à la fois que je sois dépendante d'elle pour pouvoir me contrôler, mais elle souhaite aussi que je m'en aille.

Je cumule déjà mon travail de professeur de théâtre et mes cours, alors trouver un travail étudiant me semble compliqué étant donné que si je n'ai pas d'essence ni d'argent, je ne peux pas m'y rendre, et que j'alterne entre deux villes différentes qui sont quand même pas mal éloignées, donc j'ai beau cherché, j'ai du mal à ajouter un second travail à ma liste. Mais merci pour vos conseils tout de même, le problème étant que j'ai déjà redoublé ma dernière année, celle dans laquelle je suis actuellement.

Par **nihilscio**, le 12/10/2019 à 17:28

Je comprends que vous teniez à vos activités théâtrales, mais une activité qui ne rapporte que 25 à 40 € par mois, ce n'est pas du travail, c'est du bénévolat. Devant la nécessité, il y a peut-être lieu de suspendre le bénévolat au profit d'une activité lucrative.

Par **jos38**, le 12/10/2019 à 17:41

bonjour. si vous vivez chez vos parents, est-ce qu'ils savent qu'ils peuvent déduire une pension de leurs revenus pour vous entretenir, ? 3386€ sans justificatifs ou 5698€ avec justificatifs par an. vous devrez déclarer ces sommes mais elles ne sont pas assez importantes pour que vous payiez des impôts et , étant donné que vous n'êtes pas boursière, elles ne vous lèsent pas

Par **Esile8**, le 12/10/2019 à 18:27

[nihilscio](#) : En effet, mes cours rapportent peu et se déroulent le week-end, mais je pense pouvoir concilier ça avec un autre travail en plus, pour compenser toutes mes autres dépenses.

[jos38](#) : Bonjour, je n'en étais pas du tout informée, mes parents m'avaient menacée de ne pas partir en jouant sur le chantage, me disant que si je partais, ils perdraient les allocs et que je devrais avoir honte de leur faire perdre ça, bien que cela aurait fini par arriver, ils voulaient continuer à en profiter. Et c'est le même problème pour leurs impôts, ils craignent de sauter une tranche si je quitte la maison alors ils font en sorte que je n'aie pas le choix.. Merci en tout cas pour ces informations, je vais me renseigner sur les détails.